



Table  
culturelle  
de la vallée du Richelieu

## FORMULAIRE D'ADHÉSION – Avril 2007 à mars 2008

Date limite de réception du formulaire et du paiement : 13 juin 2007

<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion
<b>ORGANISME</b>	
Nom de l'organisme : _____	
Nom du délégué(e)* : _____	
<i>* Veuillez inclure la lettre de l'organisme désignant ledit (ou ladite) délégué(e) (voir au verso, article 5)</i>	
<b>INDIVIDU</b>	
Nom : _____ Prénom : _____	
Adresse : _____	
Ville : _____ Code postal : _____	
Téléphone : _____ Télécopieur : _____	
Courriel : _____ Site Internet : _____	

<b>DISCIPLINE ET SPÉCIALISATION</b> ( <i>Spécifiez</i> ) Vous pouvez être inscrit à plusieurs disciplines.	
<input type="checkbox"/> Architecture : _____	<input type="checkbox"/> Formation : _____
<input type="checkbox"/> Arts de la scène : _____	<input type="checkbox"/> Littérature : _____
<input type="checkbox"/> Arts médiatiques : _____	<input type="checkbox"/> Métiers d'art : _____
<input type="checkbox"/> Arts visuels : _____	<input type="checkbox"/> Musée : _____
<input type="checkbox"/> Design : _____	<input type="checkbox"/> Patrimoine : _____
<input type="checkbox"/> PROFESSIONNEL	<input type="checkbox"/> AMATEUR

<b>CATÉGORIE DE MEMBRE</b> Veuillez me faire parvenir un reçu <input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/> Individu professionnel 20 \$	<input type="checkbox"/> Organisme professionnel 50 \$	<input type="checkbox"/> Municipalité 50 \$
<input type="checkbox"/> Individu amateur 20 \$	<input type="checkbox"/> Organisme amateur 50 \$	<input type="checkbox"/> Partenaire 50 \$
Je suis membre d'une association d'artistes professionnels ou d'un organisme reconnu (cochez) :		
<input type="checkbox"/> AQAD	<input type="checkbox"/> CMAQ	<input type="checkbox"/> CMCC
<input type="checkbox"/> Guilde	<input type="checkbox"/> RAAV	<input type="checkbox"/> STCVQ
<input type="checkbox"/> UDA	<input type="checkbox"/> UNEQ	
Autre (s) : _____		

Voir au verso pour ce qui concerne les textes et photos à paraître au répertoire électronique.

<b>J'accepte que les informations ci-dessus soient publiées dans le répertoire électronique des membres.</b>	
Signature : _____	Date _____
Faites votre chèque à l'ordre de : Table culturelle de la vallée du Richelieu Retournez ce formulaire et votre paiement à l'adresse suivante : <b>Table culturelle de la vallée du Richelieu</b> 255, boul. Laurier, bureau 104, McMasterville QC J3G 0B7 Information : (514) 879-0929 info@tableculturelle.com	

<b>Pour publication dans le Répertoire électronique et sur le site Internet de la Table culturelle</b>	
<input type="checkbox"/> Nouveau texte <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> Utiliser le texte de l'an dernier
<input type="checkbox"/> Nouvelle photo <sup>2</sup>	<input type="checkbox"/> Utiliser la photo de l'an dernier
<i>1 Joindre une page en annexe (50 mots maximum).</i>	
<i>2 Accompagnée d'une légende indiquant le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, la date de réalisation et le médium utilisé.</i>	
Vous pouvez aussi les envoyer par courriel à info@tableculturelle.com. Cochez si c'est le cas <input type="checkbox"/>	

## **CONDITIONS POUR DEVENIR MEMBRE DE LA TABLE CULTURELLE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

### **1- Catégories de membres**

La Table culturelle de la vallée du Richelieu comprend cinq (5) catégories de membres : individu professionnel, individu amateur, organisme professionnel, organisme amateur et partenaire. Est membre de la Table culturelle toute personne physique ou morale reconnue comme telle par la Table culturelle et souscrivant aux buts et aux activités de la Table culturelle et se conformant aux règlements généraux et aux normes d'admission établies par résolution par le conseil d'administration.

### **2- Individu professionnel ou amateur**

Est admissible à titre de **professionnel** toute personne physique qui exerce une activité professionnelle dans l'un des secteurs d'intervention de la Table culturelle; on entend par exercer une activité professionnelle : y consacrer ou souhaitant y consacrer la majeure partie de son temps de travail, ou en tirant ou souhaitant en tirer la majeure partie de ses revenus.

Est admissible à titre d'**amateur** toute personne physique qui pratique, dans ses loisirs et non comme emploi, une activité liée à l'un des secteurs d'intervention de la Table culturelle.

### **3- Organisme professionnel ou amateur**

Est admissible tout organisme, corporation, compagnie, association, société ou autre groupement reconnu comme tel par la Table culturelle répondant aux exigences minimales suivantes : être légalement constitué en vertu d'une loi québécoise ou fédérale et :

**Organisme professionnel** : être une personne morale qui opère, à des fins lucratives ou non, une entreprise dont les activités principales ou secondaires sont reliées à l'un ou plusieurs des secteurs d'intervention de la Table culturelle.

**Organisme amateur** : être une personne morale qui œuvre pour et par des amateurs à des fins non commerciales, dans des activités reliées à l'un des secteurs d'intervention de la Table culturelle.

### **4- Membre partenaire**

Le conseil d'administration pourra en tout temps accepter comme membre partenaire toute municipalité ou personne morale qui adhère à la mission de la Table culturelle et qui est légalement constituée en vertu d'une loi québécoise ou fédérale.

### **5- Délégué de l'organisme ou du partenaire**

Chaque organisme, professionnel ou amateur, et chaque membre partenaire désigne, pour une période d'un an, une personne à titre de délégué à la Table culturelle. Cette délégation se fait par transmission écrite au secrétaire de la Table culturelle de la résolution désignant ledit délégué.

### **6- Droits des membres**

Tous les membres en règle ont le droit de participer aux activités de la Table culturelle, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'y assister et, à l'exception des membres partenaires, de voter. Tous les membres sont éligibles à un poste au conseil d'administration de la Table culturelle.

### **7- Lieu de résidence**

Tous les membres doivent résider ou œuvrer ou avoir leur siège social ou un bureau d'affaires sur le territoire de la Vallée-du-Richelieu.